



Réintégration agent en disponibilité

Par Leurb38

Bonjour à tous,

Je me pose une question : j'ai un agent dans mes services qui va demander une disponibilité pour convenances personnelles d'une durée de 6 mois.

Pendant cette période je compte engager un contractuel à sa place mais j'ai peur que l'agent en disponibilité me fasse demande d'une réintégration anticipée.

Si le poste est occupé, je devrais forcément lui verser une allocation indemnité chômage ?

Cordialement

Par vivi2501

bonjour avez-vous pensé à contacter le centre de gestion de votre département ?